

Projet Éducatif Local de Brest



# Le Dispositif de Réussite Éducative

Guide pratique



**D**epuis plusieurs années la Ville de Brest a mis en œuvre son *Projet Educatif Local*. Avec ce PEL nous mobilisons toutes celles et ceux : parents, équipes pédagogiques, militants et professionnels associatifs, institutions..., qui à un moment ou à un autre contribuent à l'éducation des jeunes brestoïses, pour leur permettre à tous de devenir pleinement citoyens de leur ville, de s'y épanouir et d'y vivre leurs projets.

Le dispositif de réussite éducative prévu par la loi pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, ouvre de nouveaux modes d'action susceptibles de venir renforcer la dynamique de notre *Projet Educatif Local* et le travail que nous menons sur les quartiers, notamment avec le *Contrat de Ville*. En accord avec nos partenaires à la fois directement impliqués dans les 5 territoires retenus : Pontanézen, Kérourien-Kéranroux, Recouvrance-Queliverzan, Kerédern, Bellevue (Quizac, Kergoat, Kerbernier), nous avons choisi d'expérimenter à Brest, à notre manière, le dispositif de réussite éducative.

Un long travail d'élaboration en concertation a permis de définir des actions et des modes de travail respectueux des individus, des jeunes qui en bénéficieront et de leurs familles, et respectueux aussi des modes d'intervention et de l'éthique de travail de chacun.

# ITO

*Vous trouverez dans ce guide pratique du dispositif de réussite éducative un ensemble de clés pour vous y investir pleinement au service de ces jeunes. Je souhaite que tous ensemble nous nous y engageons en confiance, conscients qu'il s'agit là, par la spécificité de la réponse individualisée, d'un nouveau mode d'intervention, venant non pas remplacer les actions existantes menées autour du PEL mais les renforcer plus encore.*

*Comme pour toute expérimentation nous devons ensemble savoir tirer les enseignements de ce travail. Je le souhaite. Si nous engageons aujourd'hui des actions dans le cadre du dispositif de réussite éducative c'est bien pour donner une chance supplémentaire de réussite à des enfants et adolescents brestois qui ne bénéficient pas pour de multiples raisons d'un environnement social, familial, culturel favorable, ou qui présentent des signes de fragilité. C'est aussi pour prévenir les ruptures dans les parcours de réussite de certains jeunes que nous côtoyons dans ces quartiers. C'est enfin pour permettre à ces enfants et ces jeunes d'envisager avec notre aide leur avenir avec enthousiasme.*

*Ensemble, par ces actions, amplifions encore la dynamique du Projet Educatif Local de notre ville.*

**François Cuillandre**

# 1 À quoi sert le dispositif de réussite éducative ?

## > Le dispositif vise à :

- donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite et à accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement,
- prévenir les ruptures dans les parcours de réussite,
- à permettre aux enfants et aux jeunes d'envisager leur avenir avec enthousiasme, soit en les soutenant dans la réalisation de leur projet personnel, soit en les aidant à en définir un.

## > Le dispositif a pour vocation d'apporter des réponses individualisées à des enfants ou des jeunes fragilisés dont la réussite éducative est compromise. Il permet :

- au delà des approches collectives déjà mises en œuvre dans le cadre des politiques éducatives territoriales, une approche individuelle en direction des publics les plus fragilisés,
- de s'appuyer sur une charte déontologique qui définit les principes éthiques pour réunir les différents acteurs et aborder les situations individuelles dans le respect des droits des enfants et jeunes suivis et de leurs familles et dans le respect des compétences de chacun,
- de mettre en actions des parcours de réussite éducative en proposant :
  - une offre individuelle
  - une offre collective
  - des projets innovants en s'appuyant autant que possible sur les compétences et ressources existantes.

## 2 À qui s'adresse le dispositif ?

- **Aux enfants âgés de 2 à 16 ans** qui résident dans les périmètres concernés par le dispositif quel que soit leur lieu de scolarisation
- **Aux enfants âgés de 2 à 16 ans** qui sont scolarisés dans les écoles et collèges situés dans les périmètres concernés par le dispositif quel que soit leur lieu de résidence
- **Aux familles de ces enfants**

\* Voir carte § 12

A light blue line-art illustration of children playing musical instruments and dancing. In the foreground, a boy plays a trumpet, a girl plays a flute, and another girl is in a dance pose. In the background, a group of children holds hands in a circle, suggesting a dance or game.

# 3 Comment fonctionne le dispositif ?

*Le dispositif est adossé au PEL et au Contrat de Ville : il est porté par l'ensemble des partenaires (Ville de Brest, CCAS de Brest, Brest-Métropole-Océane, Conseil Général du Finistère, Education Nationale, DDJS du Finistère, CAF du Nord-Finistère).*

- Pour le **pilotage** du dispositif dans son ensemble, le dispositif s'appuie sur le **comité d'orientation et d'évaluation du PEL** et sur un **Conseil Consultatif de Réussite Educative** (composé des membres du comité d'orientation et d'évaluation du PEL et de représentants de l'Etat et des parents d'élèves) qui se réunit 2 fois par an pour donner un avis sur le programme d'actions et le bilan annuels.
- Pour l'**élaboration, le suivi et l'évaluation des parcours de réussite éducative**, le dispositif s'appuie sur **une équipe de réussite éducative** territoriale animée par un **coordonnateur** :
  - **L'équipe peut s'adjoindre, en fonction de la situation individuelle de chaque enfant**, des **personnes « ressource »**, l'objectif étant de s'appuyer sur différents intervenants qui apporteront leurs **compétences spécifiques** en intervenant directement auprès de l'enfant et/ou de sa famille pour répondre aux objectifs fixés avec les parents
  - **le coordonnateur veille au bon fonctionnement de l'équipe** et assure le **suivi de chaque enfant** en centralisant toutes les informations nécessaires
  - **les parents sont associés** tout au long de la démarche : leur **accord est obligatoire pour engager un parcours** de réussite éducative et **leur participation est recherchée à toutes les étapes** (définition des objectifs, élaboration, suivi et évaluation du parcours)
  - **L'équipe de réussite éducative fonctionne dans le cadre d'une charte déontologique**
- Pour la **mise en œuvre opérationnelle des actions** en faveur des enfants dans le cadre des parcours de réussite éducative, le dispositif s'appuie sur les **professionnels et bénévoles des associations et structures de quartier**, les **professionnels des différentes institutions** ainsi que d'**autres professionnels ressources** notamment dans les domaines de la santé et du soin.

# 4 Qui peut activer le dispositif ?

- > Les **parents** concernés par le dispositif de réussite éducative :
  - directement
  - ou par l'intermédiaire d'un professionnel ou d'un bénévole en qui ils ont confiance
  
- > Les **professionnels** qui accueillent ou prennent en charge les enfants concernés par le dispositif dès lors qu'ils en ont informé les parents au préalable et ce quel que soit leur lieu de travail et leur profession (animateur socioculturel, enseignant, travailleurs sociaux, professionnel de la petite enfance...) :
  - des **associations** et **structures** de quartiers
  - des différentes **institutions** (Education Nationale, Ville de Brest, Brest métropole océane, Centre Communal d'Action Social de Brest, Conseil Général de Finistère, Caisse d'Allocations Familiales)
  
- > Les **bénévoles** qui accueillent ou prennent en charge les enfants concernés par le dispositif quel que soit leur lieu de travail et leur activité (sport, accompagnement scolaire...)

*Remarque : un professionnel ou un bénévole qui exerce son activité en dehors du périmètre DRE mais qui accueille ou suit des enfants scolarisés ou résidant sur ces périmètres peut donc activer le dispositif*

# 5

## Dans quels cas activer le dispositif ?

- Lorsque l'enfant a besoin d'un **coup de pouce pour maintenir un parcours de réussite** qui semble fragile : recherche d'un soutien particulier pour **accompagner un enfant en réussite** et éviter qu'il « décroche »
- Lorsqu'il existe pour l'enfant un **risque d'apparition ou d'aggravation de difficultés** si rien n'est fait en amont : recherche d'actions de suivi **en prévention**
- Lorsque l'enfant a des **envies ou des ambitions entravées** par des barrières diverses (financières, psychologiques, culturelles...) : recherches de solutions pratiques pour l'accompagner afin de lui **permettre de réaliser ses projets**
- Lorsque l'enfant se situe dans un **moment de « passage »** qu'il convient d'accompagner afin **d'éviter les ruptures** dans son parcours éducatif : recherche d'un soutien particulier pour **accompagner un enfant dans une période où il est plus fragile** (entrée à l'école ou au collège par exemple).
- Lorsque les intervenants ne disposent pas de toutes les réponses ou des réponses adaptées face aux difficultés rencontrées par un enfant : **recherches de soutien à l'extérieur et de solutions nouvelles** (sans pour autant dessaisir l'adulte de sa relation éducative avec l'enfant)
- Lorsque le **dispositif peut apporter une plus value** en complément de l'action ordinaire des intervenants : recherche de **solutions complémentaires à l'extérieur**



# 6 Comment activer le dispositif ?

- > Le dispositif peut être activé dès lors que les **solutions** à mettre en œuvre pour un enfant ont **d'abord été recherchées en interne** et, si nécessaire, **dans le réseau**, au plus près du cadre de vie de l'enfant : **le dispositif n'intervient donc que dans un troisième temps** si les solutions en interne ou dans le réseau sont insatisfaisantes ou insuffisantes.
- > Il suffit de contacter le **coordonnateur de l'équipe de réussite éducative territoriale** qui se charge ensuite d'activer l'équipe de réussite éducative territoriale :
  - Pour Pontanézen, Bénédicte Raynaud\*
  - Pour Kerédern, Josiane Sabatier\*
  - Pour Quizac-Kergoat-Kerbernier, Josiane Sabatier\*
  - Pour Recouvrance-Quéliverzan, Laure Lauvergeat\*
  - Pour Kérourien-Kéranroux-Kervallan, Laure Lauvergeat\*

\* Voir coordonnées § 11



# 7 Comment se déroule le dispositif ?

Les **parents, bénévoles et professionnels** sollicitent le coordonnateur de l'équipe de réussite éducative (après épuisement des solutions en interne et dans le réseau).

Le **coordonnateur de l'équipe de réussite éducative** :

- Soit aiguille vers la saisine d'une autre institution,
- Soit apporte son aide, si besoin, pour la recherche d'une solution dans le réseau,
- Soit réalise les démarches nécessaires pour **engager un parcours de réussite éducative** si aucune solution n'existe ou n'est suffisante en interne ou dans le réseau.

Dans le cas où un parcours de réussite éducative est envisagé, le **coordonnateur** de l'équipe de réussite éducative **prend contact avec la famille avec l'aide de la personne la mieux placée** en vue d'une rencontre et **informe les partenaires de l'équipe** de réussite éducative de cette rencontre afin qu'ils puissent donner les informations éventuelles nécessaires avant celle-ci.

Le **coordonnateur** de l'équipe de réussite éducative **rencontre l'enfant et ses parents** et **recherche leur accord qui est indispensable pour s'engager** dans une réflexion collective avec l'ensemble des acteurs concernés en vue de leur faire une proposition de parcours de réussite éducative.

Un **point de situation approfondi** est réalisé avec l'équipe de réussite éducative et les parents : ils participent à la **définition des objectifs** du parcours de réussite éducative à mettre en œuvre et à son élaboration. Des échanges exclusivement « techniques » entre professionnels sont possibles si besoin : la **composition de l'équipe varie en fonction de chaque situation individuelle**.

L'équipe de réussite éducative territoriale assure le suivi et l'évaluation des parcours individuels de réussite engagés : le coordonnateur de l'équipe est garant du travail de l'équipe et du suivi individuel.

# 8

## Quels types de réponses peut apporter le dispositif ?

- > Un **suivi individuel** et des **actions personnalisées** (**individuelles ou collectives**) en faveur de l'enfant **coordonnées dans le cadre d'un parcours de réussite éducative co-construit** par les partenaires avec les parents.
  
- > Ces actions concernent des **domaines** très **variés**, notamment :
  - Santé et soins
  - Sport, culture, animation, loisirs
  - Accompagnement à la scolarité, orientation
  - Petite enfance
  - Soutien à la fonction parentale
  - (...)
  
- > La mise en place d'un **suivi individuel** de l'enfant en fonction **d'objectifs fixés** avec les parents et l'équipe de réussite éducative.

# 9

## Qui met en œuvre les actions en faveur des enfants suivis dans le cadre du dispositif ?

- Le dispositif s'appuie avant tout sur les ressources qui existent dans les différents quartiers :
  - Dans les **associations, structures et équipements** (petite enfance, sport, culture...)
  - Dans les différentes **institutions** (Education Nationale, Ville de Brest, Brest métropole océane, Centre Communal d'Action Social de Brest, Conseil Général de Finistère, Caisse d'Allocations Familiales...)
- Le dispositif peut également faire appel à **toute personne ressource** dont les compétences s'avèrent nécessaires à la réalisation du parcours, notamment des professionnels de soins et de santé.

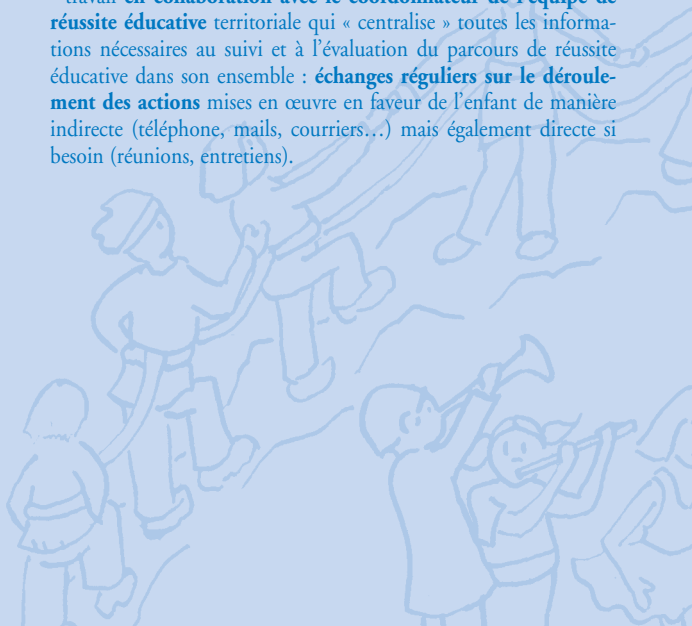
*Remarque 1 : le coordonnateur de l'équipe de réussite éducative territoriale n'intervient donc pas directement auprès de l'enfant sauf au moment du(es) entretien(s) qu'il peut avoir avec celui-ci et ses parents en vue de l'élaboration et du suivi du parcours de réussite éducative.*

*Remarque 2 : un professionnel ou un bénévole qui accueille un enfant concerné par le dispositif peut intervenir auprès de l'enfant dans le cadre de la mise en œuvre d'un parcours de réussite éducative.*



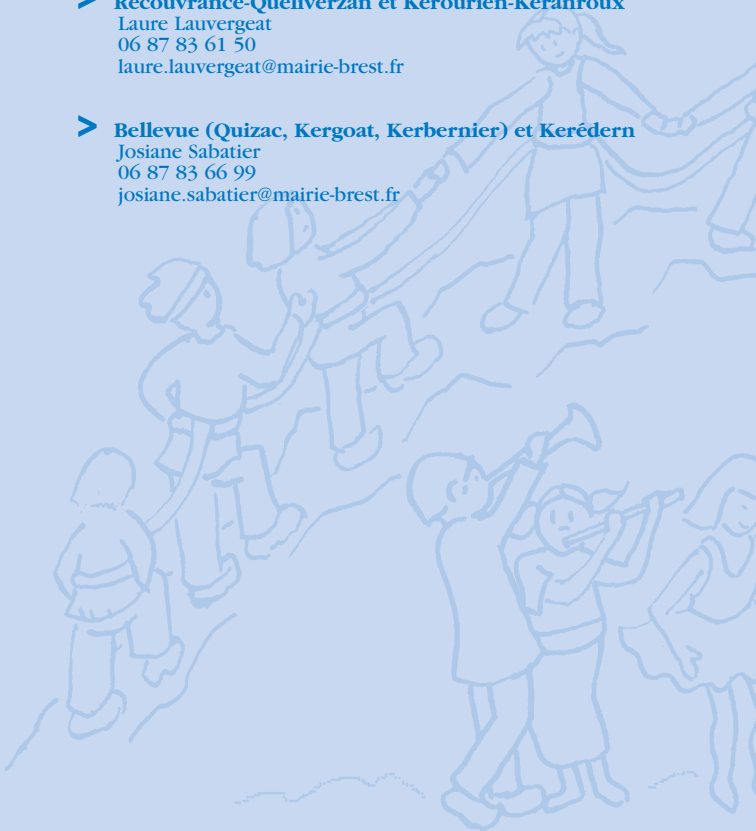
# 10 Que suppose l'engagement d'un acteur dans le dispositif ?

- > Pour les **parents** :
  - Donner un **accord formel** pour engager une prise en charge dans le cadre du dispositif
  - Participer à la définition des objectifs du **parcours de réussite éducative** de leur enfant et, dans la mesure du possible, à l'élaboration de ce parcours, son suivi et son évaluation
  
- > Pour les **professionnels** et les **bénévoles** :
  - Accueillir et prendre en charge des enfants dans le **respect des principes énoncés dans la charte déontologique** : la **signature** de la Charte formalise cet engagement
  - Assurer un **suivi individuel** des enfants accueillis ou pris en charge :
    - **évaluation des actions** mises en œuvre en faveur de l'enfant au regard de ses besoins et des objectifs fixés avec ses parents
    - travail **en collaboration avec le coordonnateur de l'équipe de réussite éducative** territoriale qui « centralise » toutes les informations nécessaires au suivi et à l'évaluation du parcours de réussite éducative dans son ensemble : **échanges réguliers sur le déroulement des actions** mises en œuvre en faveur de l'enfant de manière indirecte (téléphone, mails, courriers...) mais également directe si besoin (réunions, entretiens).



# 11 Contacts

- **Pontanézen**  
Bénédicte Raynaud  
06 87 83 66 21  
[benedicte.raynaud@mairie-brest.fr](mailto:benedicte.raynaud@mairie-brest.fr)
- **Recouvrance-Quéliverzan et Kérourien-Kéranroux**  
Laure Lauvergeat  
06 87 83 61 50  
[laure.lauvergeat@mairie-brest.fr](mailto:laure.lauvergeat@mairie-brest.fr)
- **Bellevue (Quizac, Kergoat, Kerbernier) et Kerédern**  
Josiane Sabatier  
06 87 83 66 99  
[josiane.sabatier@mairie-brest.fr](mailto:josiane.sabatier@mairie-brest.fr)



# 12 Carte des périmètres du Dispositif de Réussite Éducative



# Projet Éducatif Local de Brest

